



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
رابطة كرة القدم لولاية ميلة
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE MILA



TRANSFERT ET ENREGISTREMENT DES LICENCES
2ème Période du 10 janvier 2023 au 20 février 2023

Pendant la 2ème période d'enregistrement des licences les clubs amateurs ont droits :

- Transférer des joueurs vers les clubs amateurs ou professionnels
- Recruter des joueurs amateurs ou professionnels
- Les recrutements des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre des joueurs dont l'effectif ne dépasse pas 28 joueurs
- Les clubs amateurs ne peuvent pas recruter plus de deux joueurs provenant du même club.
- Seuls les clubs amateurs qui n'ont pas recruté 28 joueurs lors de la 1er période d'enregistrement des licences ont droit de recruter pendant la deuxième période
- Les joueurs transférés lors de la deuxième période sont soumis à la lettre de libération dûment signé par le président du club libérateur.
- La lettre de libération doit être accompagné de la licence du joueur et déposé à la ligue.
- Les clubs amateurs qui ont un effectif de 28 joueurs ne peuvent recruter même s'ils libèrent des joueurs.